

M. BOYD: On vous a donné la liste des membres du sous-comité consultatif sur la sécurité des réacteurs, dont la compétence est bien connue. La plupart en connaissent beaucoup sur les effets de la radiation. Un petit nombre sont ingénieurs, et par conséquent en connaissent relativement peu sur les problèmes de génie que peuvent comporter les facteurs de sécurité, les tuyères pressurisées et autres. Un des membres, M. Smith, est intéressé à la question, car il dirigeait les études visant la conception du CANDU.

M. GRAY: C'est un ingénieur très compétent.

M. BRUNSDEN: M. Laurence a parlé des autorités locales. Je me demande qui peut être considéré comme autorité locale dans ce domaine particulier. J'ignore qui pourrait être considéré comme une autorité dans ma province. Il s'agit d'un sujet très intéressant et hautement scientifique. M. Laurence aurait-il l'obligeance de me dire ce qu'il entend par autorité locale?

M. LAURENCE: Ce qui porte à confusion, c'est que j'employais le terme autorité dans le sens de responsabilité en vertu d'une loi provinciale ou municipale.

M. BRUNSDEN: Dangers.

M. LAURENCE: Dangers en ce qui concerne le ministère de la Santé de l'Ontario et les fonctionnaires sanitaires locaux.

M. BRUNSDEN: Mais non en ce qui concerne la mise au point?

M. LAURENCE: Non en ce qui concerne les connaissances spécialisées. Je pense qu'on ferait une grave erreur si notre comité ne comptait comme membres que les personnes qui possèdent des connaissances dans le domaine spécialisé des sciences et de la technologie nucléaire.

En réponse à une autre observation qu'on a faite voulant que le comité compte un si petit nombre d'ingénieurs, je dois dire qu'il en compte cinq, et je pense que c'est une proportion très convenable.

M. PITMAN: S'agit-il d'ingénieurs qui s'y connaissent en recherches nucléaires?

M. LAURENCE: Il y en a trois dans cette catégorie.

M. PITMAN: Combien sur ces trois font partie de l'AECL?

M. LAURENCE: Un.

M. PITMAN: Un des trois.

M. BOYD: Quel est son nom?

M. LAURENCE: M. Fred Gilbert.

M. BOYD: M. Harold Smith n'est-il pas attaché à l'AECL?

M. LAURENCE: Non.

M. GRAY: En partie.

M. PITMAN: Pourrait-on expliciter davantage et nous dire à quel organisme il était rattaché en partie?

M. DRYSDALE: Je pense qu'il nous avait été détaché par le gouvernement de l'Ontario.

M. GRAY: Il nous est détaché et nous avons fait beaucoup appel à ses services pour ce qui est des études relatives à la conception du NPD puis du réacteur CANDU.

Le PRÉSIDENT: Versez-vous une partie de son traitement?

M. GRAY: Il travaille avec nous environ une journée par mois. C'est l'ingénieur général adjoint de l'Hydro-Ontario. Je puis vous assurer qu'il s'agit d'un travail à temps continu.

M. BOYD: Permettez-moi de poser une question. La division du NPD vous fait-elle rapport par son entremise?